



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **13 novembre 2018 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2018-00232 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 :

Permettre que la marge latérale ouest soit à 1,38 mètres de la limite du terrain au lieu de 1.5 mètres, et ce, tel que montré au plan montrant préparé par Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, en date du 20 août 2018, sous le numéro de minute 3233, dossier 8050-4.

Identification du site concerné : Matricule : 6168-69-1763
Cadastre : 5 241 581
Adresse : 435, rue des Sittelles

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le 19 octobre 2018 et d'avoir publié sur le site internet de la Ville de Saint-Colomban le 19 octobre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce ____ octobre 2018.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca